

*Les crédits*

immigrants, de même que les autochtones, les anciens combattants et les enfants.

• (1545)

Les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Anciens combattants et la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'accaparent près de 99 p. 100 des dépenses totales de ce secteur. Pour 1993-1994, les dépenses consacrées aux programmes s'élèveront à 120,9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,7 p. 100 environ par rapport à l'année dernière.

Cette croissance est due en grande partie à l'augmentation des prestations versées en vertu des programmes de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, de péréquation fiscale et du Régime d'assistance publique du Canada. Elle est due aussi à l'augmentation des dépenses pour les autochtones et les anciens combattants, à l'augmentation des suppléments au soutien du revenu, aux indemnités versées aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de Terre-Neuve à la suite du moratoire sur la pêche à la morue du Nord, et aux investissements en infrastructures publiques.

Les programmes de dépenses pour 1993 et 1994 sont bien en deçà des limites fixées dans la Loi portant compression des dépenses que la Chambre a adoptée en 1992. Dans son exposé économique et financier de décembre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de modifier le régime de l'assurance-chômage. Par suite de l'adoption du C-113, le gouvernement devrait réaliser des économies de 850 millions de dollars seulement en 1993-1994. Cependant, cette mesure a été adoptée après le dépôt du Budget des dépenses principal et, par conséquent, le Budget des dépenses de 1993-1994 ne tient pas compte de ces économies.

L'exposé de décembre a également annoncé une réduction du financement dans le secteur des transports, des subventions accordées en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et des subventions aux municipalités. Ces mesures devraient se solder par des économies importantes, qui ne peuvent être incluses dans le Budget de dépenses puisque les modifications législatives n'avaient pas été approuvées au moment du dépôt du Budget des dépenses principal.

Les récentes mesures budgétaires annoncées par mon collègue, le ministre des Finances, apporteront des modifications importantes aux opérations du gouvernement. Une rationalisation s'imposera dans bien des secteurs et des décisions difficiles devront être prises en vue d'élimi-

ner des programmes facultatifs. Au Canada, nous ne pouvons plus nous permettre certains de ces programmes. Les budgets des dépenses qui seront déposés dans les années à venir prouveront que ce budget aura eu une incidence positive. Nous pourrions alors vivre selon nos moyens.

La gestion des dépenses a également contraint des ministères et organismes à répondre aux demandes croissantes de services avec moins de ressources disponibles. La réduction des fonds prévus dans les budgets de fonctionnement et d'entretien a fait partie des mesures de restriction annoncées dans chaque budget depuis 1985. Il en a résulté une baisse du pouvoir d'achat dans les budgets de fonctionnement et d'entretien d'un programme en cours de l'ordre de 30 p. 100 depuis 1985.

Les Canadiens ont dit qu'ils veulent que les gouvernements dépensent moins, mais de façon plus judicieuse et plus efficace. Cette volonté de la population n'a peut-être jamais été aussi marquée que maintenant. S'attaquer au déficit national en effectuant des compressions dans les dépenses est devenu la priorité absolue des gouvernements au pays. Les paiements de transfert continuent de représenter l'essentiel de l'augmentation du Budget des dépenses principal. Pour l'année qui vient, les paiements de transfert augmenteront de près de 1,4 milliard de dollars. Cette hausse est presque intégralement attribuable à une augmentation des coûts de l'assurance-chômage, au financement des programmes établis, au Régime d'assistance publique du Canada, aux paiements aux provinces, ainsi qu'aux transferts aux comptes pour personnes âgées.

Dans le Budget des dépenses de 1993-1994, les transferts aux personnes représentent 42,6 milliards de dollars, soit 26 p. 100 du total des dépenses budgétaires. Sur cette somme de 42,6 milliards de dollars, l'assurance-chômage et les transferts aux personnes âgées représentent plus de 20 milliards de dollars. Dans son exposé économique du mois de décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé une réduction de 10 p. 100 des paiements de transfert pour certains programmes. On s'attend à ce que cette mesure permette de réaliser des économies de 779 millions de dollars en 1993-1994. Le Budget des dépenses principal de l'année fait état de 644 millions de dollars.

Les compressions des dépenses gouvernementales ne sont pas uniquement le résultat d'une diminution des paiements de transfert aux personnes et aux provinces. En fait, les compressions les plus importantes ont été faites au niveau des dépenses de fonctionnement du gouvernement.